



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMMUNE DE RAMATUELLE  
BUDGETS ANNEXES :  
COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – ASSAINISSEMENT  
COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – CAVEAUX  
COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE  
COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – PARKINGS

Sommaire :

- I. Le cadre général du compte administratif de la commune de Ramatuelle
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Budgets annexes : assainissement, caveaux, énergie photovoltaïque, parkings

**I. Le cadre général du budget**

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, codifié par l'article 2313-1 du code général des collectivités territoriales, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet : <https://ramatuelle.fr> après visa de la Préfecture.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin 2023. Par cet acte, le maire, présente le bilan de l'année écoulée.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le détail a été proposé en commission des finances du 21/03/2023 et présenté lors de la séance publique du 04/04/2023.

**II. La section de fonctionnement**

**a) Les dépenses :**

**1) – Les charges à caractère général (chapitre 011) : 3 799 725,97 €**

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de fluides, d'achats de fournitures et petit matériel, d'entretien du patrimoine communal, d'honoraires, de taxes.

Focus sur l'évolution des fluides :

Malgré la mise en place de l'extinction de l'éclairage public la nuit de 1 heure à 6 heures du matin en novembre 2022, l'implication de tous les services communaux tant au niveau de la limitation de leur consommation qu'avec la baisse des températures dans les bureaux, l'augmentation de la tarification des prix de l'électricité a eu un impact direct sur le coût de la consommation électrique de la commune.

En ce qui concerne, l'augmentation de la consommation d'eau, il s'agit de 2 grosses fuites détectées au groupe scolaire et sur un espace vert de la commune.

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Eau (60611)	42 839 €	39 673 €	39 880 €	58 645 €
Electricité hors éclairage public (60612)	111 486 €	92 325 €	106 745 €	149 739 €
Electricité éclairage public (60612)	28 274 €	29 149 €	34 926 €	42 629 €
Combustible (60621)	23 217 €	23 493 €	23 942 €	20 944 €
<b>TOTAL/AN</b>	<b>205 816 €</b>	<b>184 641 €</b>	<b>205 493 €</b>	<b>271 957 €</b>

Focus sur l'entretien du patrimoine communal :

- Terrains : travaux de débroussaillage, élagages, divers (97 900€), désinsectisation (6 700 €), entretien espaces verts quartier du colombier par l'Adapei du Var (23 300 €), entretien de la plage (77 700 €).

- Autres bâtiments : entretien logements locatifs (14 600 €), salle associative hameau du baou (20 000 €), théâtre de verdure (6 600€)

- Voiries : diminution du fait d'une augmentation des travaux neuf en section d'investissement

- Réseaux : réparation réseau éclairage public (28 900 €), débouchage réseaux eaux usées (5 000 €)

- Matériel de transport : les plus grosses réparations ont été faites pour : le service des plages et postes de secours (56 100 €) ; la voirie (15 100 €) ; minibus (6 000 €) ; service propreté espaces publics (4 300€)

- Mobilier : en plus des autres années : contrôle des installations de défense incendie (7 800€), réparation Algeco des postes de secours de gros Vallat (7 045€)

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Terrains (61521)	173 944 €	127 680 €	264 564 €	205 676 €
Bâtiments publics (615221)	24 682 €	20 822 €	31 367 €	34 801 €
Autres bâtiments (615228)	58 639 €	55 844 €	38 151 €	49 544 €
Voiries (615231)	222 735 €	240 595 €	303 950 €	172 536 €
Réseaux (615232)	46 574 €	40 766 €	16 634 €	33 987 €
Matériel transport (61551)	98 224 €	87 582 €	95 721 €	92 677 €
Mobiliers (61558)	40 449 €	16 951 €	15 251 €	32 009 €
<b>TOTAL/AN</b>	<b>665 247 €</b>	<b>590 240 €</b>	<b>765 637 €</b>	<b>621 231 €</b>

**Focus sur les taxes :**

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Taxes foncières (63512)	36 905 €	38 181 €	51 353 €	76 860 €
Taxes et redevances sur véhicules (6355)	1 666 €	1 244 €	1 360 €	317 €
Autres droits : Domaine Public Maritime (6358)	517 764 €	604 237 €	663 956 €	951 914 €
Autres impôts et assimilés (637)	67 579 €	71 488 €	52 026 €	82 458 €
<b>TOTAL/AN</b>	<b>623 914 €</b>	<b>715 150 €</b>	<b>768 695 €</b>	<b>1 111 549 €</b>

Taxes foncières : imposition pour la 1<sup>ère</sup> année des établissements de plage situé sur le domaine public communal.

Autres droits : Domaine public maritime : Il s'agit de la redevance versée à l'Etat pour la concession de la plage de pampelonne. La redevance est composée d'une part fixe et d'une part variable. La part fixe sur laquelle l'Etat avait accordé une aide en 2019-2020-2021 de respectivement 50%, 25%,10% a été facturée en intégralité en 2022.

La part variable est calculé sur le chiffre d'affaire des sous-traitées de plage en augmentation.

Autres impôts et assimilés : Taxe de séjour en augmentation, ce qui entraine une augmentation du versement au Département de la surtaxe de 10%.

**On notera également sur le chapitre 011 :**

Une augmentation sensible par rapport à 2021 : carburants (+10 300€) ; location mobilière (+ 11 800 €) location de mobil home pour loger les saisonniers ; honoraires divers (+ 142 600 €) dont les missions d'accompagnement de la ZMEL (Zone de Mouillage et d'équipements légers), accompagnement pour la procédure DSP du lot 1 de la plage de pampelonne, étude faisabilité aménagement piste cyclable RD93. Télécommunication : (+22 500€) passage à la fibre.

Une diminution sensible par rapport à 2021 : Catalogues et imprimés (-3 100€) ; contrats de prestations de services (-5 700€) ; maintenance (-6 400€)

**2) Les charges de personnels et frais assimilés (chapitre 012) : 5 960 838,42 €**

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Rémunérations brutes	3 252 375 €	3 195 857 €	3 214 110 €	3 466 018 €	3 827 075 €
Régimes indemnitaires	262 200 €	313 200 €	297 000 €	344 863 €	523 393 €
charges patronales	1 434 138 €	1 404 030 €	1 409 595 €	1 503 383 €	1 610 370 €
<b>TOTAL/AN</b>	<b>4 948 713 €</b>	<b>4 913 087 €</b>	<b>4 920 705 €</b>	<b>5 314 264 €</b>	<b>5 960 838 €</b>

### Répartition des effectifs par filières

Filière	Titulaires	Contractuels et Saisonniers
Administrative	24	8
Technique	57	16
Médico Sociale	1	
Sociale	2	
Animation Enfance Jeunesse	11	17
Police Municipale	6	7
Poste de Secours		13
Patrouille équestre		3
Parkings		16
<b>TOTAL</b>	<b>101</b>	<b>80</b>

### **3) Atténuation de produits (chapitre 014) : 1 263 733 €**

Depuis 2011 la commune est prélevée sur ces recettes provenant de la fiscalité directe locale d'une somme de 1 263 733 € correspondant au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Il s'agit d'un prélèvement effectué par l'Etat au titre des excédents constatés pour être redistribués aux collectivités déficitaires.

### **4) Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 1 635 814,55 €**

#### Redevances pour concessions :

Ce compte enregistre les redevances versées pour la concession des licences d'exploitation des logiciels. En hausse : 65 300 € (+ 32 350 €) due à la dématérialisation des applications de plus en plus nombreuses. Nouveautés : logiciel pour la géolocalisation du parc véhicules, horodateurs.

#### Autres contributions :

Symielec du Var pour le réseau d'éclairage public : 164 300 €

Communauté de Communes du golfe de St-Tropez pour l'apport d'encombrants à la déchetterie : 6 200 € (+ 3 800 €) 7 mois de 2021 facturés en 2022 ;

SIVAAD (Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers) essentiellement pour l'achat de l'alimentation du restaurant scolaire : 3 200 €

Surveillance baignade poste de secours de l'escalet par les sapeurs-pompiers : 28 000 €

#### Autres participations :

Participation communale pour les enfants scolarisés, à des activités extérieures (piscine, voiles, sorties pédagogiques, voyages scolaires, spectacles) : 7 800 €

Participation au maintien du distributeur automatique de billet rue G. Clémenceau : 5 100 €

Frais de scolarité des enfants Ramatuellois scolarisés dans les communes voisines : 8 600 €

La diminution de 87 695 € s'explique par la non réception de la facturation des frais d'hébergement et de repas des CRS-MNS pour la surveillance estivale de la plage de pampelonne en 2022.

Focus sur les participations et subventions :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Autres contributions (65548)	177 868 €	171 405 €	168 800 €	173 761 €
Suvention au CCAS (657362)	220 000 €	200 000 €	200 000 €	225 000 €
Subvention aux associations (6574)	768 960 €	759 250 €	751 350 €	905 620 €
Autres participations (65888)	101 443 €	103 351 €	115 653 €	27 958 €
TOTAL/AN	1 268 271 €	1 234 006 €	1 235 803 €	1 332 339 €

**5) Charges financières : 125 111,36 €**

Pas de nouveaux emprunts en 2022, et 1 emprunt est arrivé à échéance en 2021.

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Intérêts emprunts	177 210 €	161 482,70 €	146 819,24 €	125 111,36 €
Autres charges financières	0 €	0	0	0
TOTAL/AN	177 210 €	161 482,70 €	146 819,24 €	125 111,36 €

**6) Charges exceptionnelles :26 600€**

Subventions exceptionnelles 16 600 € et annulation d'un titre de recettes de 2019 pour 10 000 €.

**7) Opérations d'ordre : 84 730,54 €**

Operations ne donnant lieu ni à encaissement ni à décaissement, retracées simultanément en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement au budget, qui s'équilibrent sur le plan budgétaire. (Amortissements, valeur comptable des immobilisations cédées,...)

**b) Les recettes :**

**1) Produits des services, du domaine et vente diverses : 7 937 527,86 €**

Poursuite de l'augmentation de la redevance des plagistes calculée sur leur chiffre d'affaire, ainsi qu'une nouvelle recette (+129 200 €) produit des horodateurs de l'escalet.

Focus sur l'évolution des produits des services et domaine

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Occupation du domaine public (703)	2 056 045 €	1 528 234 €	2 512 371 €	3 137 755 €
Régies centre aéré, crèche, cantine, périscolaire (706)	215 300 €	132 434 €	178 875 €	220 621 €
Location sous-traités plage (7083)	3 192 139 €	2 287 007 €	3 636 644 €	4 166 648 €
<b>TOTAL/AN</b>	<b>5 463 484 €</b>	<b>3 947 675 €</b>	<b>6 327 890 €</b>	<b>7 525 024 €</b>

**2) Impôts et taxes : 12 292 767,97 €**

Chapitre en forte augmentation, grâce à une très belle fréquentation estivale en ce qui concerne la taxe de séjour, et une flambée des prix des cessions d'immobilisations qui impacte les droits de mutation.

La baisse sur la taxe d'électricité est due au fait que le versement du dernier trimestre n'est pas arrivé avant la clôture des comptes.

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Impôts locaux (731-732)	5 385 561 €	5 419 382 €	5 573 467 €	5 491 537 €
Taxe sur l'électricité (7351)	268 810 €	258 738 €	266 989 €	209 609 €
Taxe de séjour (7362)	730 040 €	505 381 €	808 307 €	1 013 406 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation (7381)	1 983 063 €	2 455 406 €	3 719 705 €	5 578 215 €
<b>TOTAL/AN</b>	<b>8 367 474 €</b>	<b>8 638 907 €</b>	<b>10 368 468 €</b>	<b>12 292 767 €</b>

Taux des impôts

	2020	2021	2022	2023	Taux moyen au niveau national	Taux moyen au niveau Départemental
Taxe d'habitation	15,72%	15,72%	15,72%	15,72%	22,98%	21,84%
Taxe foncier bâti	23,17%	23,17%	23,17%	23,17%	38,28%	40,67%
Taxe foncier non bâti	26,10%	26,10%	26,10%	26,10%	50,44%	71,68%

**3) Dotations et participations : 500 283,04 €**

Chapitre en hausse du fait du versement du FCTVA de l'année 2021 (+45 904 €) suite au retard pris par l'Etat pour verser ce fond de compensation aux communes.

On note qu'en 2022 la commune ne touche plus la Dotation Globale de Fonctionnement. Pour information en 2014 la commune avait perçu 1 028 974 € de DGF, depuis le versement de cette dotation n'a cessé de diminuer pour s'éteindre complètement en 2022.

Diminution également des aides de l'Etat et de l'INCA dans le cadre du fonctionnement de la crèche et de l'accueil de loisirs sans hébergement. (-75 600 €).

**Focus sur les dotations de l'Etat :**

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Dotation de l'Etat	163 526 €	71 358 €	12 481 €	0 €

**4) Autres produits d'activité : 497 276,31 €**

Il s'agit du revenu des immeubles loués par la commune.

**5) Produits financiers : 28,28 €**

Intérêts des parts sociales détenues à la Caisse d'Epargne.

**6) Produits exceptionnels : 363 664,79 €**

Ce chapitre enregistre principalement le remboursement des salaires des agents en maladie.

**7) Opérations d'ordre : 65 629,25 €**

Operations ne donnant lieu ni à encaissement ni à décaissement, retracées simultanément en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement au budget, qui s'équilibrent sur le plan budgétaire. (Différences sur réalisations négatives reprise au compte de résultat, ...)

**8) Excédent de fonctionnement reporté : 5 232 855,80 €**

Il s'agit du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2021 repris sur l'exercice 2022

**c) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement**

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Charges à caractère général	3 799 725,97 €	29,36%	Produits des services	7 937 527,86 €	29,49%
Charges de personnel et frais assimilés	5 961 908,42 €	46,07%	Impôts et taxes	12 292 767,67 €	45,67%
Atténuation de produits	1 263 733,00 €	9,77%	Dotations et participations	500 283,04 €	1,86%
Autres charges de gestion	1 635 814,55 €	12,64%	Autres produits d'activité	497 276,31 €	1,85%
Charges financières	125 111,36 €	0,97%	Produits financiers	28,28 €	0,00%
Charges exceptionnelles	26 600,00 €	0,21%	Produits exceptionnels	363 664,79 €	1,35%
Dotations provisoires	43 000,00 €	0,33%	Opérations d'ordre	65 629,35 €	0,24%
Opérations d'ordre	84 730,54 €	0,65%	atténuation de charges	27 436,56 €	0,10%
			Excédent de fonctionnement reporté	5 232 855,80 €	19,44%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>12 940 623,84 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>26 917 469,66 €</b>	<b>100,00%</b>

La différence entre les dépenses et les recettes : 13 976 845,82 € correspond à l'excédent dégagé de la section de fonctionnement. Une partie sera transférée en 2023 à la section d'investissement pour couvrir le déficit de cette section.

**9) Niveau de l'épargne brute appelée également capacité d'autofinancement :**

Recettes réelles – Dépenses réelles

$$21\,618\,984 - 12\,812\,893 \text{ €} = 8\,806\,091 \text{ €}$$

**10) Niveau de l'épargne**

Epargne brute – le montant du capital à rembourser

8 806 091 € - 1 134 225 € = 7 671 866 €

**III. La section d'investissement**

**a) Les dépenses :**

**1) Le déficit reporté de l'année 2021 : 4 516 523,25 €**

**2) La gestion de la dette : capital 2022 : 1 134 225,48 €**

On note une légère diminution de l'encours de la dette tout en continuant des programmes d'investissement importants.

**Focus sur l'encours de la dette :**

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Encours	9 677 844 €	9 379 207 €	9 306 049 €	8 176 094 €	7 041 869 €
Capital	943 192 €	1 048 637 €	1 073 159 €	1 129 954 €	1 134 225 €
Intérêts	203 549 €	177 210 €	161 483 €	146 819 €	125 111 €
Annuité	1 146 741 €	1 225 847 €	1 234 642 €	1 276 773 €	1 259 337 €

Capacité de désendettement de la commune au 31/12/2022, qui s'exprime en nombres d'années :

Le ratio se calcule de la manière suivante :

Encours de la dette / épargne brute :

$$7 041 869 / 8 806 091 = 0.80 \text{ ans (1,17 ans en 2021)}$$

Cette capacité de désendettement place la commune dans une zone de confort :

Moins de 8 ans : zone verte

Entre 8 et 11 ans : zone médiane

Entre 11 et 15 ans : zone orange

Plus de 15 ans : zone rouge

Poids de la charge de la dette sur l'exercice 2022 :

Le ratio se calcule de la manière suivante :

Annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement

$$1 259 337 / 21 618 984 = 0.06$$


Ce qui signifie que seulement 6% des recettes suffisent à rembourser le montant de l'annuité de la dette.

**3) Les immobilisations incorporelles : 56 957,80 €**

Il s'agit des frais d'études des documents d'urbanisme PLU (30 052€), ainsi que des acquisitions de logiciels (14 226€) et des frais d'études (12 681€)

**4) Les investissements réalisés en 2022 : 7 767 540 €**



Investissements Mobiliers	Montants	Investissements Immobiliers	Montant
Mobilier, mat.informatique	85 837 €	Agencements et aménagements de terrains : clôture terrain maraîchage, aménagement terrain Bd Patch	41 955 €
Mat. et outillage technique : balisage ancrage écologique, protection amarrage bateaux ponton communal de l'escalet, signalétique plage de pampelonne	97 556 €	store occultant à la maternelle, aménagement de l'agence postale communale, mise en sécurité du talus et travaux de maçonnerie à régie technique et au bar du théâtre de verdure, voiles d'ombrage au centre aéré,	230 025 €
Matériel de transport : quad pour les postes de secours, tracteur, van pour le transport des ânes, tractopelle pour la voirie, renault clio pour le service administratif	230 275 €	Rénovation dans des logements locatifs	68 894 €
Matériel d'incendie : travaux de défense extérieure contre les incendies à l'escalet, et poursuite installation poteau incendie	212 212 €	Réhabilitation du WC public rue V. Léon, création d'une vigie bois à l'escalet, plateforme conteneurs semi enterrés secteur de Patch et de Tahiti, acquisition d'un bien immobilier ave G. Clémenceau	3 128 727 €
Autres matériel, outillage, mobilier : outillage, une serre pour le maraichage, autolaveuse pour l'école, 9 défibrillateurs pour divers bâtiments, 2 tables de pique-nique au moulin de paillas, caméra pour dépôts surveillance dépôts sauvages, 23 appareils de mesure CO2 pour ecole, crèche et centre aéré	200 700 €	Réseaux éclairage public et réseaux cablés	90 048 €
Cheptel	4 400 €	Voirie : création d'un ralentisseur ch. des migraniers, aménagement d'une passerelle à gros vallat, aménagement de la voirie avant les parkings de tahiti, Patch et gros vallet, aménagement Bd de la praya, installation d'horodateurs à l'escalet, création d'un giratoire aux combes Jauffret	675 952 €
		Rénovation énergétique du groupe scolaire 2ème phase : maîtrise d'œuvre	15 993 €
		Aménagement de la plage de pampelonne financé avec le concours de l'Union Européenne 	9 349 €
		Aménagement parkings plage de pampelonne	1 951 906 €
		redynamisation du village (études)	423 811 €
		Réhabilitation VRD ch du Pinet-Bd de la mer	299 899 €
<b>TOTAL</b>	<b>830 980 €</b>		<b>6 936 560 €</b>

## b) Les recettes :

**Les recettes qui ont permis le financement des investissements : 7 323 907 €**

	Montants	%
Subventions	411 781 €	5,62%
Emprunts	0 €	0,00%
Dotations, fonds divers et réserves	1 240 726 €	16,94%
Autofinancement	5 671 400 €	77,44%
	7 323 907 €	100,00%

La différence entre les dépenses et les recettes d'investissement : 6 132 821 € correspond au déficit de l'année 2022 qui est reporté sur l'exercice 2023. Il est couvert par le virement d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement.

## 5) Les budgets

Ils sont distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante. Il y a les SPIC (Service Public Industriel et Commercial) qui doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, parkings,...). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par les seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes,

Assainissement (SPIC) : Ce budget retrace l'activité du service assainissement collectif de la commune

VUE D'ENSEMBLE EXECUTION DU BUDGET				
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section d'exploitation	386 182,36 €	1 110 067,78 €	723 885,42 €
	section d'investissement	671 757,27 €	526 593,37 €	-145 163,90 €
	Total	1 057 939,63 €	1 636 661,15 €	578 721,52 €

Caveaux (SPIC): Ce budget retrace la vente des caveaux et columbariums dans le cimetière communal

VUE D'ENSEMBLE EXECUTION DU BUDGET				
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section d'exploitation	0,40 €	52 318,11 €	52 317,71 €
	Section d'investissement	0,00 €	27 146,00 €	27 146,00 €
	Total	0,40 €	79 464,11 €	79 463,71 €

Energie photovoltaïque (SPIC) : Ce budget retrace les frais de fonctionnement ainsi que la production électrique des panneaux photovoltaïques qui se trouvent sur la toiture du Centre Technique Municipal de bonne terrasse. Chaque année grâce à ces panneaux la commune produit environ 42 000 kWh d'électricité verte qui alimente le réseau EDF. Cette production rapporte 25 000 € par an.

VUE D'ENSEMBLE EXECUTION DU BUDGET				
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section d'exploitation	17 109,40 €	51 464,69 €	34 355,29 €
	Section d'investissement	16 124,04 €	60 765,58 €	44 641,54 €
	Total	33 233,44 €	112 230,27 €	78 996,83 €

Parkings (SPIC) : Ce budget retrace l'activité du service parkings payant de la commune. Ils fonctionnent avec la saisonnalité d'avril à octobre. Ils sont situés à l'arrière de la plage de pampelonne et à l'escalet.

VUE D'EMSEMBLE EXECUTION DU BUDGET				
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section d'exploitation	614 013,41 €	932 502,49 €	318 489,08 €
	Section d'investissement	714 777,83 €	728 075,76 €	13 297,93 €
	Total	1 328 791,24 €	1 660 578,25 €	331 787,01 €